Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 22 décembre 2006
2006-088

Le nouveau gouvernement du Canada accorde aux Canadiens de véritables allégements fiscaux

Les familles, les étudiants, les travailleurs et les aînés du Canada seront en mesure de conserver une plus grande part de leurs revenus chèrement gagnés en 2006 et en 2007. Le nouveau gouvernement du Canada leur offre en effet d'importants allégements fiscaux immédiats, dans tous les secteurs où l'État perçoit des impôts et des taxes.

« Dans les 100 jours ayant suivi notre entrée en fonction, notre gouvernement s'est empressé de réduire les impôts et les taxes afin de créer les conditions et les possibilités propices à la réussite des familles et des entreprises », a déclaré le ministre Flaherty. « Nous avons beaucoup progressé à ce chapitre, mais les Canadiennes et les Canadiens paient encore trop d'impôts, et notre gouvernement continuera de chercher de nouveaux moyens d'alléger le fardeau fiscal et de créer un véritable avantage fiscal canadien. »

Le gouvernement a donné le ton des mesures d'allégement fiscal dans le budget de 2006 en proposant 29 réductions de l'impôt des particuliers et de l'impôt des sociétés. À elles seules, les réductions de l'impôt des particuliers totalisent près de 20 milliards de dollars sur deux ans, soit plus que ce que prévoyaient les quatre budgets fédéraux précédents réunis. Parmi ces mesures, qui ont des effets réels pour les Canadiens, mentionnons :

- La réduction de 1 point de pourcentage de la taxe sur les produits et services (TPS), à compter du 1er juillet 2006. Cette mesure profite à tous les Canadiens, y compris ceux qui ne gagnent pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu des particuliers.

- La hausse du montant personnel de base, soit le montant que les particuliers peuvent gagner sans payer d'impôt fédéral sur le revenu, de façon qu'il augmente chaque année et qu'il demeure supérieur aux niveaux prévus dans la loi pour 2006 et 2007. Le montant personnel de base sera de 8 929 $ en 2007 et continuera d'augmenter graduellement pour atteindre au moins 10 000 $ en 2009.

- La réduction permanente du taux le plus bas de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui passe de 16 % à 15,5 % à compter du 1er juillet 2006.

- La création du crédit canadien pour emploi. Cette mesure, entrée en vigueur le 1er juillet 2006, accorde à tous les travailleurs canadiens un allégement fiscal pour leurs dépenses liées à un emploi, comme les ordinateurs, les uniformes et les fournitures.

- La création d'un crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, qui s'applique à un maximum de 500 $ de frais admissibles pour l'inscription à un programme d'activités physiques, à compter du 1er janvier 2007.

- La création, à l'intention des étudiants, d'un crédit d'impôt pour manuels entrant en vigueur le 1er janvier 2006, afin de mieux tenir compte, sur le plan fiscal, des coûts qu'ils doivent assumer pour leurs manuels.

Le Plan d'équité fiscale du Canada, annoncé le 31 octobre 2006, continue sur la lancée des réductions d'impôt annoncées dans le budget en proposant d'importantes mesures positives pour aider les aînés canadiens :

- La hausse de 1 000 $ du montant servant au calcul du crédit en raison de l'âge, rétroactive au 1er janvier 2006.

- L'instauration du fractionnement du revenu pour les pensionnés afin de maximiser les avantages de l'épargne-retraite, à compter de l'année d'imposition 2007.

Le 23 novembre, le nouveau gouvernement du Canada a publié *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. L'un des éléments clés de ce plan consiste à offrir un « remboursement d'impôt garanti » aux Canadiens en affectant à des baisses de l'impôt sur le revenu des particuliers toutes les économies réalisées en frais d'intérêt grâce à la réduction de la dette fédérale.

Ces économies sont substantielles. La réduction de la dette en 2005-2006 entraînera des économies en frais d'intérêt de 660 millions de dollars par année qui, jumelées aux économies attribuables aux réductions prévues de la dette de 3 milliards par année, atteindront 800 millions en 2007-2008 et 1,4 milliard d'ici 2011-2012, ce qui se traduira par d'importantes baisses de l'impôt sur le revenu des particuliers.

« À mesure que la dette diminuera et que les économies en frais d'intérêt s'accumuleront, les familles et les contribuables canadiens vont bénéficier d'autres réductions d'impôt, car moins de dette égale moins d'intérêts égale moins d'impôts », a ajouté le ministre Flaherty.

Tous les montants prévus par le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers augmenteront de 2,2 % le 1er janvier 2007, pour faire en sorte que l'inflation n'amène pas les gens à payer plus d'impôt. La Prestation fiscale canadienne pour enfants (y compris le supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Prestation pour enfants handicapés) et le crédit pour la TPS augmenteront aussi le 1er juillet 2007, soit au début du cycle annuel de versement de ces prestations.

Le nouveau gouvernement du Canada a aussi instauré dans le budget de 2006 des mesures touchant l'impôt des sociétés afin de créer un climat propice à la croissance et à la réussite des entreprises et d'inciter les employeurs à engager des apprentis, y compris :

- Un nouveau crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, entré en vigueur le 2 mai 2006, qui accorde aux employeurs admissibles un crédit correspondant à 10 % du salaire versé aux apprentis admissibles pendant les deux premières années de leur contrat de travail, jusqu'à concurrence de 2 000 $ par année par apprenti.

- L'augmentation du « plafond des affaires », c'est-à-dire du montant annuel de revenu d'une entreprise exploitée activement qui donne droit au taux d'impôt réduit de 12 %, qui passe de 300 000 $ à 400 000 $ à compter du 1er janvier 2007.

De plus, l'objectif d'établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du Groupe des Sept (G7) fait partie de la stratégie du gouvernement afin de créer pour le Canada un avantage fiscal, l'un des cinq avantages clés qui aideront notre pays à devenir un chef de file de l'économie mondiale.

À cette fin, le gouvernement a aussi instauré d'importantes mesures d'allégement de l'impôt des sociétés, qui vont accroître la compétitivité et appuyer la croissance des petites entreprises. Parmi ces mesures, qui entreront en vigueur après 2007, mentionnons :

- La réduction du taux de l'impôt sur le revenu admissible des petites entreprises, qui passera de 12 % à 11 % d'ici 2009.

- La réduction, à compter de 2008, du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui passera de 21 % à 18,5 % d'ici 2011.

- L'élimination de la surtaxe des sociétés à compter du 1er janvier 2008.

Le tableau ci-joint donne des détails sur toutes les nouvelles mesures de réduction d'impôt annoncées en 2006.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.

Summary of Federal Tax Relief for 2006 and 2007

Canada's New Government brought forward the following tax reduction measures in 2006:

	Measure	Effective Date	Details
Sales and excise tax measures include:			
1	Reducing the GST to 6 per cent	July 1, 2006	Corresponding excise levy adjustments also came into force July 1, 2006.
2	Repealing the excise tax on jewellery	May 2, 2006	Applies to jewellery manufactured and sold in, or imported into, Canada.
3	Reducing the excise tax on Canadian vintners and small brewers	July 1, 2006	It is estimated these two measures combined will provide $20 million in tax relief in 2006–07 and $30 million in 2007–08.
Personal income tax measures include:			
4	Legislating a permanent reduction in the lowest personal income tax rate	July 1, 2006	The rate is being reduced from 16 per cent to 15.5 per cent, applies to taxable incomes under $36,378 (for 2006) and is generally used to calculate tax credits.
5	Increasing the basic personal amount	January 1, 2006	The basic personal amount is the amount that an individual can earn without paying federal personal income tax. For 2006, it is $8,839 (or $191 more than the 2005 amount). In 2007, this amount will be $8,929.
6	Canada Employment Credit	July 1, 2006	This new tax credit gives Canadians a break on what it costs to work, recognizing expenses for things such as home computers, uniforms and supplies.

7	Income splitting for pensioners	January 1, 2007	The measure will allow pensioners to allocate to their resident spouse (or common-law partner) up to one-half of their pension income. For example, a typical senior couple with a single pension income of $30,000 will save some $1,100 in federal taxes, or 27 per cent.
8	Increasing the age credit amount	January 1, 2006	The measure increases the age credit amount by $1,000 from $4,066 to $5,066 effective January 1, 2006, under the Tax Fairness Plan.
9	Increased pension income limit	January 1, 2006	This measure increases to $2,000 from $1,000 the maximum amount of eligible pension income that can be used in calculating the pension income credit.
10	Children's Fitness Tax Credit	January 1, 2007	This credit will cover eligible fees up to $500 for enrolment in a physical activity program.
11	Tax credit for public transit passes	July 1, 2006	This credit allows individuals to claim a non-refundable tax credit for the cost of monthly public transit passes, or those passes of a longer duration (e.g. annual passes).
12	Measures for tradespeople	May 2, 2006	For tools acquired on or after May 2, 2006, employees can claim a new $500 deduction to offset the cost of tools in excess of $1,000 that they must acquire as a condition of employment, and the self-employed can benefit from an increase, to $500 from $200, in the limit on the cost of tools eligible for the 100-per-cent capital cost deduction.

13	Textbook tax credit	January 1, 2006	The textbook tax credit amount will be $65 for each month of full-time post-secondary study and $20 for each month of part-time post-secondary study. Eligibility rules will be the same as those for the education tax credit. It is estimated that this measure will provide $135 million in tax relief in 2006–07 and $125 million in 2007–08.
14	Full exemption of scholarship and bursary income from taxes	January 1, 2006	This measure will provide $50 million in tax relief in 2006–07 and $45 million in 2007–08 to more than 100,000 post-secondary students.
15	Measures for Canadian fishers	May 2, 2006	These measures include: • extending the 500,000 lifetime capital gains exemption to Canadian fishers; and • allowing a tax deferral in certain circumstances where an individual's fishing property is transferred to the individual's child or grandchild.
16	Increasing the maximum amount of the refundable medical expense supplement	January 1, 2006	This measure increases the maximum amount of the refundable medical expense supplement (RMES) to $1,000 from $767. The maximum amount will continue to be indexed to inflation thereafter. The 2006 budget also set the income threshold at which the RMES starts to be reduced at its 2005 level—$21,663—to ensure that the supplement continues to be targeted to low- and modest-income Canadians.
17	Full exemption of donations of publicly listed securities to public charities	May 2, 2006	This measure exempts donations of publicly listed securities to public charities from capital gains tax.

18	Full exemption of donations of ecologically sensitive land from capital gains tax	May 2, 2006	This measure exempts donations of ecologically sensitive land under the Ecogift program from capital gains tax, and is expected to reduce revenues by $5 million in 2006–07 and 2007–08.
19	Reintroducing the mineral exploration tax credit	May 2, 2006	This measure reintroduces the mineral exploration tax credit for flow-through share investors for the period from May 2, 2006 until March 31, 2007. The one-year "look-back" rule will allow funds raised with the benefit of the credit in 2007 to be spent on eligible exploration activity up until the end of 2008.
	Business income tax measures include:		
20	Reducing the general corporate income tax rate	January 1, 2008	These measures will reduce the general corporate income tax rate to 18.5 per cent from 21 per cent by 2011, starting in 2008. The general corporate income tax rate will be reduced to 20.5 per cent effective January 1, 2008, to 20 per cent effective January 1, 2009, to 19 per cent effective January 1, 2010, and to 18.5 per cent as of January 1, 2011.
21	Eliminating the corporate surtax	January 1, 2008	The elimination of the corporate surtax for all corporations is equivalent to a 1.12-percentage-point reduction in corporate income tax rates and will simplify the tax system.
22	Eliminated the federal capital tax	January 1, 2006	The federal capital tax was eliminated as of January 1, 2006, two years ahead of schedule.
23	Reducing the small business tax rate	January 1, 2008	This measure reduces the small business tax rate from 12 per cent to 11.5 per cent for 2008 and to 11 per cent for 2009.

24	Increasing the small business limit	January 1, 2007	This measure increases the annual amount of active business income eligible for the reduced tax rate—generally referred to as the small business limit—to $400,000 from $300,000.
25	Apprenticeship Job Creation Tax Credit	May 2, 2006	This measure will give eligible employers a tax credit equal to 10 per cent of the wages paid to qualifying apprentices in the first two years of their contract, to a maximum credit of $2,000 per apprentice per year, providing $190 million in tax relief in 2006–07 and $200 million in 2007–08.
26	Capital Cost Allowance treatment of tools	May 2, 2006	Businesses can benefit, for tools acquired on or after May 2, 2006, from an increase, to $500 from $200, in the limit on the cost of tools eligible for the 100-per-cent capital cost deduction.
27	Extending the carry-forward period for losses and investment tax credits	January 1, 2006	Extending the carry-forward period for losses and investment tax credits to 20 years from 10 years helps businesses benefit from investments in scientific research and experimental development, and will apply to losses incurred and credits earned in taxation years that end after 2005.
28	Modifying the minimum tax on financial institutions	July 1, 2006	This measure replaces a dual tax rate by a single tax rate of 1.25 per cent on a new, higher taxable capital threshold of $1 billion to better reflect the growth of financial institutions.